



**COMMUNE DE LAPAN**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 2 juin 2017**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame Annie RADUGET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 Mai 2017.

Présents : Mmes Marie-Claude LADANNE, Valérie CHARLES, Nadège FOSSE, Jeanne-Marie LEGOFFE et MM. Jean BORELLO, Jérémie DUPIN, Daniel GAURIAT, Patrick JACQ, Nicolas MALIN.

Absent : M. Michel BLIN.

Secrétaire de séance : Mme Jeanne-Marie LEGOFFE.

**Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :**

- **Approuve** le compte-rendu de la dernière séance et signé par les membres présents du Conseil.
- **Donne son accord, à l'unanimité, au maire**, pour effectuer toutes démarches nécessaires auprès de l'assurance suite à un sinistre au restaurant Lapan's Berrichonne.
- **Approuve, à l'unanimité**, la motion sur le nouveau classement des communes du Cher en Zone de revitalisation rurale – Arrêté du 16 mars 2017 – par l'Association de Maires du Cher.
- **Approuve, à l'unanimité**, le bilan de l'année 2016 concernant l'office national des forêts.  
Recettes : 627,44 € ; Dépenses 1 401,68 € ; Différence – 774,24 € ; Revenu net (HT)/ hectare : 17,43 € .
- **Ne souhaite pas**, dans l'immédiat, la création d'un poste d'agent technique à temps partiel (contrat aidé par l'Etat) pour réaliser les nombreux travaux d'entretien à effectuer sur la commune, et **donne son accord, à l'unanimité**, pour étudier différentes solutions telle qu'une convention avec une association. Un bilan sera présenté lors d'un prochain conseil.

Informations :

- **Point sur les demandes de subventions pour les travaux de la salle polyvalente**  
Accord des subventions à hauteur de 80 %.
- **Dossier orange : suite à notre réclamation du 1<sup>er</sup> octobre 2014**  
Un remboursement de 783,86 € a été effectué auprès de la commune.
- **Elections législatives des 11 et 18 juin 2017** : Organisation des bureaux de vote
- **Repas du 14 Juillet** : aura lieu à midi à la salle polyvalente comme l'année passée. Une partie du repas sera préparée par les membres du Conseil Municipal.
- **Fermeture annuelle de la mairie : du 3 au 26 août 2017**
- **Le Pays Berry St Amandois** a diffusé un communiqué « **si on plantait** »  
L'opération collective de plantation du Pays Berry Saint Amandois s'adresse à tous. Elle se caractérise par une aide à l'acquisition de plants et leur mise en place. Le Pays Berry st Amandois procède à l'acquisition des plants puis les rétrocède sous déduction de la subvention de 50%.  
La Commune fera une commande pour agrémenter le terrain de la salle polyvalente.  
Dépôt des demandes avant le 15 juillet 2017 au 02.48.96.16.82.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.